

Note Méthodologique : les mesures de prévention des risques électriques dans chantier

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

- Assurer la sécurité des travailleurs et la conformité réglementaire sur chantier.
- Intervenir dans un environnement à risque électrique avec une expertise dédiée.
- Apporter un accompagnement sur mesure : diagnostic, planification, mise en œuvre.
- Public cible : entreprises de construction, maîtres d'ouvrage, responsables sécurité/QHSE, chefs de chantier.

Point clé : Démarrer l'intervention dès la phase de préparation du chantier pour anticiper les risques et cadrer le plan de prévention.

Objectifs de la mission

- Réduire les accidents liés à l'électricité.
- Garantir la conformité réglementaire (référentiels français et européens).
- Renforcer la culture sécurité des équipes.
- Réaliser un diagnostic approfondi et analyser la conformité des installations.
- Définir des recommandations pratiques et un plan d'action durable.

Périmètre / livrables attendus

- Diagnostic complet des conditions électriques et pratiques de travail sur chantier.
- Analyse documentaire et réglementaire des normes et plans de prévention existants.
- Plan d'action hiérarchisé avec mesures, calendrier et ressources.
- Suivi de mise en œuvre : reporting d'avancement, appui coordination, révisions périodiques.
- Formats d'intervention : visites site, audits documentaires, ateliers, sessions de sensibilisation.
- Livrables finaux (FAQ) : rapport détaillé (diagnostic + analyse), recommandations, plan d'action priorisé, supports d'accompagnement.

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 : Diagnostic initial

- Identifier les sources de risques et collecter données techniques/organisationnelles.
- Évaluer les pratiques actuelles et le niveau de maîtrise des risques.

- Résultat : cartographie des risques et points critiques priorités.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Revue des normes en vigueur, plans de prévention et consignes internes.
- Vérification de la conformité légale (cadre français et européen applicable).
- Résultat : écarts de conformité formalisés et exigences à respecter.

Étape 3 : Recommandations et plan d’action

- Élaborer des mesures correctives techniques, organisationnelles et humaines.
- Hiérarchiser les actions et définir un calendrier avec ressources mobilisées.
- Résultat : plan d’action clair, priorisé et opérationnel.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Assurer le reporting d’avancement et l’appui à la coordination des équipes.
- Réaliser des révisions périodiques pour garantir pertinence et efficacité.
- Résultat : pérennisation de la culture de prévention des risques électriques.

Planning / durée / jalons

Phase	Durée indicative	Jalons clés
Préparation (avant travaux)	Intervention ponctuelle de quelques jours	Diagnostic initial et premières revues documentaires
Mise en œuvre du plan d'action	Variable selon taille du chantier et niveau d'exposition	Plan d'action défini avec échéances claires
Suivi régulier	Plusieurs mois (si nécessaire)	Reporting d’avancement et révisions périodiques

Formats d’intervention combinables selon contraintes opérationnelles : visites site, audits documentaires, ateliers collaboratifs, sensibilisation.

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Plans techniques des installations et zones de travaux.
- Consignes de sécurité et procédures internes.
- Rapports d’audit précédents.
- Habilitations électriques du personnel intervenant.
- Documents du plan de prévention existant.
- Visite physique du chantier pour évaluation in situ (une partie peut être préparée à distance).

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Reporting d’avancement régulier pendant la mise en œuvre.
- Appui à la coordination des équipes opérationnelles.

- Révisions périodiques des dispositifs pour maintenir pertinence et efficacité.
- Plan d'action avec échéances claires et priorisation des mesures.
- Revue réglementaire rigoureuse pour assurer la conformité continue.
- Objectif de pérennisation de la culture de prévention des risques électriques.